

**DECISION N°DC 07/2023**  
**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°21.011 relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2124-3, R2124-1, R2124-2 et L2194-1,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** la décision 30/21 relative à l'attribution du marché 21.011 relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse, à la société TERIDEAL SEIRS, sise 4 boulevard d'Arago, 91320 Wissous,

**Vu** le marché 21.011 relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse, conclu le 05 octobre 2021 avec la société TERIDEAL SEIRS, sise 4 boulevard d'Arago, 91320 Wissous,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM d'intégrer de nouveaux ouvrages à entretenir sur le site du SIOM,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer l'avenant n°1 au marché 21.011 relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la société TERIDEAL SEIRS, sise 4 boulevard d'Arago, 91320 Wissous,.

**ARTICLE 2 :**

Au cours de l'exécution du marché, il s'avère nécessaire d'intégrer au marché deux nouveaux ouvrages (B3 ter, FDR1) et d'augmenter la fréquence de l'ouvrage B2 Bis. L'ouvrage FDR1 vient remplacé l'ouvrage S1bis qui est, par conséquent, supprimé.

L'objet de l'avenant est donc de modifier la décomposition des prix globale et forfaitaire annexée à l'acte d'engagement.

Les lignes suivantes sont donc ajoutées à la liste susmentionnée :

FREQUENCE	OUVRAGES	Forfait d'entretien, de curage, de garantie totale de bon fonctionnement, d'enlèvement et de traitement des boues et hydrocarbure de l'ouvrage dans un centre spécialisé (y compris BSD).	
		En € HT	En € TTC
Semestrielle	S1 Bis	2044	2452,80
Semestrielle	B3 Ter	628	753,60
Semestrielle	FDR1	3584	4300,80
Trois fois par an	B2 Bis	471	565,20

Les autres conditions du marché restent inchangées.

**ARTICLE 3 :**

Durant la durée de prolongation du marché, le montant du marché est déterminé de la manière suivante :

- Le montant forfaitaire annuel du marché s'élève à 17 573 € HT,
- Le montant maximum des prestations unitaires est fixé à 15 000 € HT par an.

Le présent avenant modifie, à la hausse, le montant maximum du marché, dans les proportions suivantes :

MONTANTS	Marché initial	Avenant n°1 HT	Montant après avenant	Pourcentage d'augmentation
Montant maximum sur 48 mois en € HT	130 292 €	4683€	134 975 € HT	<b>3,59 %</b>

Le présent avenant représente donc une augmentation de **3,59 %** du montant maximum du marché initial sur toute la durée du marché.

**ARTICLE 4 :**

Les crédits relatifs à l'avenant sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **24 FEV. 2023**

Le Président,

**Jean-François VIGIER**

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le :  
 - affichée le : **27 FEV. 2023**

**27 FEV. 2023**

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DL07_2023
Date de la décision:	2023-02-27 00:00:00+01
Objet:	AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°21.011 relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230227-DL07_2023-AU

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20230227-DL07_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	950
<i>nom original:</i>		
dc 07.pdf	application/pdf	135100
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20230227-DL07_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	135100

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	27 février 2023 à 10h50min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 février 2023 à 10h55min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 février 2023 à 10h55min16s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	27 février 2023 à 11h10min37s	Recu par le MIAT le 2023-02-27

